

<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2024</b>	
Date d'affichage et de convocation 29 novembre 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le six décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puisseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 17 Votants : 21	<p><b>Etaients présents:</b> Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Martine POUILLIE, Maurice ANDRIEU, Jean-Jacques PERCHAT, Gilles MEKLER, Georges BIRBA, Thierry TABORSKI, Olivier BECRET, Olivier VELIN, Caroline THUEZ, Francis KLEIJN, Flavien PARISI, Nathalie CHEVALLIER et Antoine CALDICOTE.</p> <p><b>Pouvoirs:</b> Christine MAHE à Francis KLEIJN, Kadidiatou DIEBKILE à Maryvonne JOUANY, Elodie SIMONE à Jean-Jacques PERCHAT, Catherine GASTAN-KLUG à Antoine CALDICOTE.</p> <p><b>Absents:</b> Djemaï LASSOUED, Thierry MARIN-CUDRAZ, Estelle BOCKEL, Benoît FARRAN, Stéphanie DE CAMPOS, Albert BAFFI.</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Maryvonne JOUANY</p>

**2024/060 – TARIFICATION DE LA CLASSE DECOUVERTE 2025 BAIE DE SOMME**

Rapporteur : Maryvonne JOUANY

Madame JOUANY expose que les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 (88 élèves) du groupe scolaire du Bois du Coudray partent en classe découverte cette année scolaire 2024/2025. Le voyage proposé est de 3 jours en Baie de Somme du 26 au 28 mai 2025. Le montant du séjour tout compris est de 29 529€.

Il est proposé d'appliquer la grille tarifaire suivante pour définir la participation des familles à ce séjour et d'autoriser le paiement en 3 fois dont le dernier avant le départ en séjour.

quotient	part commune en %	part commune en €	part famille en %	part famille en €
Q1	60%	201,34 €	40%	134,22 €
Q2	45%	151,00 €	55%	184,56 €
Q3	25%	83,89 €	75%	251,67 €
Q4	15%	50,33 €	85%	285,23 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'organisme Atout groupe
- **DIT** que la participation des parents pour chaque enfant, payable en 3 fois (dernier paiement au mois d'avril avant le départ) selon le quotient familial sera du montant indiqué dans le tableau énoncé ci-dessus et qu'elle ne sera pas restituée en cas de désistement, sauf pour empêchement grave.

Le Secrétaire,  
Maryvonne JOUANY



Le Maire,  
Yves MURRU



Fait et délibéré le 06/12/2024  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations. Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie le compte-rendu de la délibération ci-contre. Le Maire certifie exécutoire la présente, transmise en sous- préfecture de Sarcelles

